

# GUIDE PRATIQUE

## SAISON DE CHASSE 2018-2019

OUVERTURE GÉNÉRALE : Dimanche 09 septembre 2018  
FERMETURE GÉNÉRALE : Dimanche 20 janvier 2019



© Guillaume Coursat



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

DES CHASSEURS DE LA HAUTE-SAVOIE

142 Impasse des Glaises - 74 350 VILLY-LE-PELLOUX

Tél : 04 50 46 89 21 - E-mail : fdc74@chasseurs74.fr

[www.chasseurs74.fr](http://www.chasseurs74.fr)



Extraits de l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture  
(sans dérogation aux lois et arrêtés officiels qui seuls feront foi).

UNE MARQUE SYNONYME DE RÉSISTANCE

# SOLOGNAC

RESISTANT GEAR.

CHASSEZ LE GRAND GIBIER



**19.90€** T-Shirt chasse  
SUPERTRACK camouflage  
fluo manches longues.  
Renforcé aux épaules et  
bras, résistant et respirant.



**110€** Chaussures cuir  
pour des pieds secs en  
toutes circonstances. La  
semelle moulée rend  
son confort  
incomparable.



**59€** Pantalon  
SUPERTRACK 300  
camouflage orange.  
Pantalon renforcé,  
résistant et  
imperméable.



**89€** Gilet de  
protection anti-  
perforation. Complexe 5  
couches de tissu dont  
trois couches de  
protection en aramide.

Disponibles dans votre magasin **DECATHLON**

© 2011



# OISEAUX CHASSABLES

<b>ESPÈCES</b>	<b>DATES OUVERTURE FERMETURE</b>	<b>CONDITIONS SPÉCIFIQUES</b>
Perdrix, Faisan	09 Septembre 2018 20 Janvier 2019	
Lagopède	16 Septembre 2018 11 Novembre 2018	PMA Obligatoire. Tir à balle interdit.
Gélinotte	16 Septembre 2018 11 Novembre 2018	Tir à balle interdit
Bartavelle	16 Septembre 2018 11 Novembre 2018	PMA Obligatoire Tir à balle interdit
Petit tétras mâle	16 Septembre 2018 11 Novembre 2018	Coq maillé seulement (plan de chasse) Tir à balle interdit

## OISEAUX DE PASSAGE

Caille des blés	25 Août 2018 20 Février 2019	
Tourterelle des bois	25 Août 2018 20 Février 2019	Avant ouverture générale, chasse à poste fixe matérialisé, uniquement à plus de trois cents mètres de tout bâtiment.
Tourterelle turque	09 Septembre 2018	
Bécasse des bois	20 Février 2019	PMA Obligatoire.

Alouette des champs	09 Septembre 2018 31 Janvier 2019	
Grive draine Grive litorne Grive mauvis Grive musicienne Merle noir	09 Septembre 2018 10 Février 2019	

### OISEAUX DE PASSAGE

Canard chipeau Fuligule milouin Fuligule morillon Foulque macroule Poule d'eau Râle d'eau	15 Septembre 2018 à 7 heures 31 Janvier 2019	Hors ouverture générale, chasse autorisée seulement dans les marais non asséchés, les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs, et nappes d'eau.
Oie cendrée Oie des moissons Oie rieuse	21 Août 2018 à 6 heures 31 Janvier 2019	
Canard colvert Canard pilet Canard siffleur Canard souchet Sarcelle d'été Fuligule milouinan Harelde de miquelon Garrot à oeil d'or Macreuse noire Macreuse brune Bécassine des marais Bécassine sourde	21 Août 2018 à 6 heures 31 Janvier 2019	
Vanneau huppé	09 Septembre 2018 31 Janvier 2019	

**ATTENTION : OISEAUX DE PASSAGE ET GIBIER D'EAU.**

**Dates nationales !**

**Vous reporter impérativement au règlement intérieur de votre ACCA.**



# MAMMIFÈRES CHASSABLES

ESPÈCES	DATES OUVERTURE FERMETURE	CONDITIONS SPÉCIFIQUES
Sanglier	09 Septembre 2018 28 février 2019 Avant l'ouverture générale, la chasse est autorisée après cellule de crise qui fixe les modalités d'interventions.	Dispositions précisées dans les règlements intérieurs et de chasse de chaque dé- tenteur du droit de chasse, conformes aux décisions prises par les pays cyné- gétiques, et validées par la FDC et l'administration.
Chevreuil Mouflon	09 Septembre 2018 20 Janvier 2019	
Cerf	1 <sup>er</sup> Septembre 2018 28 février 2019	
Lapin	09 Septembre 2018 20 Janvier 2019	
Chamois	09 Septembre 2018 1 <sup>er</sup> Novembre 2018	La chasse est autorisée les Jeu., Sam., Dim. et Jours Fériés.
Plan de prélèvement simple  Plan de prélèvement élaboré qualitatif	09 Septembre 2018 20 Janvier 2019	La chasse est autorisée les Ma., Jeu., Sam., Dim. et Jours Fériés. Seule la chasse à l'approche est autorisée et les chiens sont interdits.
Marmotte	09 Septembre 2018 11 Novembre 2018	Tir à balle ou à l'arc seuls autorisés. Déterrage inter- dit.
Lièvre	16 Septembre 2018 25 Novembre 2018	Voir dates spécifiques pour certains pays cynégétiques.
Lièvre variable	16 Septembre 2018 11 Novembre 2018	Tir à balle interdit

# RÉPARTITION DES COMMUNES PAR PAYS CYNÉGÉTIQUES

## N°1 : MONT-BLANC

CHAMONIX-MONT-BLANC, COMBLOUX, CONTAMINES-MONTJOIE, CORDON, LES HOUCHES, MAGLAND, PASSY, PRAZ-SUR-ARLY, ST-GERVAIS-LES-BAINS, SERVOZ, VALLORCINE, SALLANCHES, DOMANCY, MEGÈVE, DEMI-QUARTIER.

## N°2 : ARVE-GIFFRE

ARACHES-LA-FRASSE, CLUSES, LA RIVIÈRE-ENVERSE, ST-SIGISMOND, SIXT-FER-À-CHEVAL, VERCHAIX, MORILLON, SAMOËNS.

## N°3 : VALLÉES DES DRANSES

BONNEVAUX, CHEVENOZ, ESSERT-ROMAND, LA BAUME, LA CÔTE-D'ARBROZ, LA FORCLAZ, LA VERNAZ, LE BIOT, LES GETS, MONTRIOND, MORZINE, ST-JEAN-D'AULPS, SEYTRoux, VACHERESSE, ABONDANCE, CHATEL, LA CHAPELLE D'ABONDANCE.

## N°4 : GAVOT

BERNEX, CHAMPANGES, EVIAN-LES-BAINS, FETERNES, LARRINGES, IUGRIN, MARIN, MAXILLY-SUR-LÉMAN, MEILLERIE, NEUVECELLE, NOVEL, PUBLIER, ST-PAUL-EN-CHABLAIS, THOLLON-LES-MÉMISES, VINZIER, ST-GINGOLPH.

## N°5 : BAS-CHABLAIS

ALLINGES, ANTHY-SUR-LÉMAN, BALLAISON, CHENS-SUR-LÉMAN, DOUVAINE, EXCENEVEX, LOISIN, LULLY, MARGENCEL, MASSONGY, MESSERY, NERNIER, PERRIGNIER, SCIEZ, THONON-LES-BAINS, VEIGY-FONCENEX, YVOIRE.

## N°6 : ROC D'ENFER

BOGÈVE, HABÈRE-LULLIN, HABÈRE-POCHE, BELLEVAUX, MIEUSSY, ONNION, MEGEVETTE, TANINGES, VILLARD-SUR-BOEGE.

## N°7 : VOIRONS

ANNEMASSE, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, BOEGE, BONNE, BONS-EN-CHABLAIS, BRENTHONNE, BURDIGNIN, CERVENS, CRANVES-SALES, FESSY, FILLINGES, JUVIGNY, LUCINGES, MACHILLY, NANGY, ST-ANDRE-DE-BOEGE, ST-CERGUES, SAXEL, VETRAZ-MONTHOUX, VILLE-LA-GRAND.

## N°8 : MÔLE

BONNEVILLE (MOLE), AYSE, CHÂTILLON-SUR-CLUSES, CONTAMINE-SUR-AVE, LA TOUR, MARCELLAZ, MARIGNIER, PEILLONNEX, ST-JEOIRE, THYEZ, VILLE-EN-SALLAZ, VIUZ-EN-SALLAZ, FAUCIGNY, ST-JEAN DE THOLOME.

## N°9 : BARGY

LE REPOSOIR, MARNAZ, MONT-SAXONNEX, NANCY-SUR-CLUSES, SCIONZIER, VOUGY.

## N°10 : ARAVIS

BLUFFY, LA CLUSAZ, LE BOUCHET, LE GRAND-BORNAND, LES CLEFS, LES VILLARDS-SUR-THÔNES, MANIGOD, MONTMIN, ST-FERREOL, ST-JEAN-DE-SIXT, SERRAVAL, TALLOIRES, THÔNES.

# RÉPARTITION DES COMMUNES PAR PAYS CYNÉGÉTIQUES

## N°11 : BAUGES

CHEVALINE, DOUSSARD, FAVERGES, GIEZ, LATHUILE, MARLENS, SEYTHENEX, CONSTE-COLOMBE.

## N°12 : SEMNOZ

ALBY-SUR-CHÉРАН, ALLÈVES, ANNECY, CRAN-GEVRIER, CUSY, DUINGT, ENTREVERNES, GRUFFY, HERY-SUR-ALBY, LA-CHAPELLE-ST-AURICE, LESCHAUX, MARIGNY-ST-MARCEL, MURES, QUINTAL, ST-EUSTACHE, ST-JORIOZ, SEVRIER, SEYNOD, VIUZ-LA-CHIESAZ.

## N°13 : ALBANAIS

BLOYE, BOUSSY, CHAINAZ-LES-FRASSES, CHAPEIRY, CHAVANOD, ETERCY, HAUTEVILLE SUR FIER, LORNAY, MARCELLAZ-ALBANAIS, MASSINGY, MONTAGNY-LES-LANCHES, MOYE, RUMILLY, ST-FÉLIX, ST-SYLVESTRE, SALES, VAL-DE-FIER (ALBANAIS), VALLIERES.

## N°14 : SEMINE

BASSY, CHALLONGES, CHENE-EN-SEMINE, CLERMONT, CREMPIGNY-BONNEGUETTE, DESINGY, DROISY, FRANCLENS, MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT, ST-EUSÈBE, ST-GERMAIN-SUR-RHÔNE, SEYSSSEL, THUSY, USINENS, VAL-DE-FIER (SEMINE), VANZY, VERSONNEX.

## N°15 : VUACHE

ANDILLY, CHAUMONT, CERNEX, CHAVANNAZ, CHENEX, CHESSENAZ, CHEVRIER, CLARAFOND, CONTAMINE-SARZIN, COPPONEX, JONZIER-EPAGNY, DINGY EN VUACHE, ELOISE, FEIGÈRES, FRANGY, MARLIOZ, MINZIER, MUSIEGES, PRESILLY (VUACHE), ST-JULIEN-EN-GENEVOIS, SAVIGNY, VALLEIRY, VIRY, VULBENS, VERS.

## N°16 : SALEVE

ARBUSIGNY, ARCHAMPS, BEAUMONT, BOSSEY, COLLONGES-SOUS-SALÈVE, CORNIER, CRUSEILLES, ETEAUX, ETREMBIÈRES, EVIRES, GAILLARD, GROISY, LA MURAZ, LA CHAPELLE-RAMBAUD, LE SAPPEY, MENTHONNEX-EN-BORNES, MONNETIER-MORNEX, NEYDENS, PERS-JUSSY, PRESILLY (SALÈVE), REIGNIER, ST-BLAISE, SCIENTRIER, VILLY-LE-BOUVERET, VOVRAY-EN-BORNES.

## N° 17 : GLIÈRES

AMANCY, ARENTHON, ARGONAY, AVIERNOZ, BONNEVILLE (GLIÈRES), BRIZON, DINGY-ST-CLAIR, ENTREMONT, LA-BALME-DE-THUY, LA-ROCHE-SUR-FORON, LE PETIT-BORNAND, LES OLLIÈRES, NAVES-PARMELAN, ST-LAURENT, ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY, ST-SIXT, THORENS-GLIÈRES, VILLAZ.

## N° 18 : MANDALLAZ

ALLONZIER-LA-CAILLE, CERCIER, CHARVONNEX, CHILLY, CHOISY, CUVAT, EPAGNY, LA-BALME-DE-SILLINGY, LOVAGNY, MESIGNY, METZ-TESSY, MEYTHET, NONGLARD, POISY, PRINGY, ST-MARTIN-BELLEVUE, SALLENOVES, SILLINGY, VAULX, VILLY-LE-PELLOUX.

## N° 19 : VEYRIER

ALEX, ANNECY-LE-VIEUX, MENTHON-ST-BERNARD, VEYRIER-DU-LAC.

## N° 20 : HERMONES

ARMOY, DRAILLANT, LULLIN, LE LYAUD, ORCIER, REYVROZ, VAILLY.

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DU MONT-BLANC

Lieutenants de loupeterie : Franck BAZ - 06 80 99 07 42  
Pascal CORNALI - 06.60.52.49.01 Jacques TONI - 06 71 03 50 06

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 28 fév.	Lundi , Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. (4 jours max / semaine au choix des sociétés)	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : Du 1 <sup>er</sup> sept. au 28 fév.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 09 sept. au 16 déc.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIÈVRE COMMUN : Du 16 sept. au 11 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE ARVE-GIFFRE

Lieutenant de loupeterie : Eric RICCO - 06 74 28 90 08

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv. À partir du 03 déc. chasse interdite en temps de neige sauf avis de la cellule de crise.	Lundi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : Du 09 sept. au 28 fév.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens. (chiens interdits en temps de neige à partir du 03 déc.)
CHEVREUIL : Du 09 sept. au 11 nov.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
MOUFLON : Du 09 sept. au 20 janv.	Lundi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	
LIÈVRE COMMUN : Du 16 sept. au 11 nov.		



# PAYS CYNÉGÉTIQUE VALLÉE DES DRANSES

Lieutenants de louveterie : Jean-Pierre LEMUET - 06 26 92 38 30  
Didier MUFFAT - 06.12.93.32.56 ; Anthony RICHARD - 06 60 54 70 73

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 16 déc.	Mardi (uniquement à l'arc), Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée, chiens interdits.  Fermeture anticipée sauf décision de la cellule de crise.
CERF : Du 1 <sup>er</sup> sept. au 20 janv.	Mardi (uniquement à l'arc), Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée, chiens interdits.
CHEVREUIL : Du 09 sept. au 2 déc.	Mardi (uniquement à l'arc), Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée, chiens interdits.
MOUFLON : Du 09 sept. au 20 janv.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée
LIÈVRE COMMUN : Du 16 sept. au 11 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DU GAVOT

Lieutenant de louveterie : Jérôme BERNIER - 06 13 22 72 26

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv. (à partir du 03 déc. tir uniquement des bêtes rousse (< 35 kg vidés))	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite sauf décision de la cellule de crise.
CERF : Du 09 sept. au 20 janv. (fermeture mâle et femelle adultes du 17 sept. au 06 oct.)	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée, chiens autorisés en laisse.
CHEVREUIL : Du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
LIÈVRE COMMUN : Du 16 sept. au 11 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DU BAS-CHABLAIS

Lieutenant de louveterie : Joël DEMIERRE - 06 45 91 42 34

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
<b>SANGLIER :</b> Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv. Du 21 janv. au 28 fév. uniquement après avis de la cellule de crise.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chien.
<b>CERF :</b> Du 09 sept. au 20 janv. (fermeture mâle et femelle adultes du 17 sept. au 6 oct.)	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
<b>CHEVREUIL :</b> Du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
<b>LIÈVRE COMMUN :</b> Du 07 oct. au 25 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DU ROC D'ENFER

Lieutenant de louveterie : Damien ROCH - 06 11 48 16 61

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
<b>SANGLIER :</b> Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
<b>CERF :</b> Du 09 sept. au 20 janv. (fermeture mâle et femelle adultes du 17 sept. au 13 oct.)	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
<b>CHEVREUIL :</b> Du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
<b>MOUFLON :</b>	Fermeture de la chasse.	
<b>LIÈVRE COMMUN :</b> Du 16 sept. au 11 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DES VOIRONS

Lieutenant de louveterie : Daniel JALLUD - 06 81 96 03 96

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
<b>SANGLIER :</b> Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv. Du 21 janv. au 28 fév. uniquement après avis de la cellule de crise.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite sauf décision de la cellule de crise.
<b>CERF :</b> Du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
<b>CHEVREUIL :</b> Du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
<b>LIÈVRE COMMUN :</b> Du 7 oct. au 25 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DU MÔLE

Lieutenant de louveterie : René-Charles MARTIN - 06 20 71 00 05

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
<b>SANGLIER :</b> Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv. Du 21 janv. au 28 fév. uniquement après avis de la cellule de crise.	Lundi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. (3 jours max / semaine jusqu'au 09 Déc.) (à partir du 10 déc. Dimanche et Jours Fériés uniquement.)	Chasse en temps de neige interdite.
<b>CERF :</b> Du 09 sept. au 28 fév. (fermeture mâle et femelle adultes du 17 sept. au 13 oct.)	Lundi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens. À partir du 21 janv. chiens interdits.
<b>CHEVREUIL :</b> Du 09 sept. au 11 nov.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
<b>LIÈVRE COMMUN :</b> Du 30 sept au 18 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DU BARGY

Lieutenants de louveterie : Joseph ROL - 06 76 41 13 01

Nicolas DÉRONZIER - 06 73 08 06 26

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv. (tir <35 kg vidés à partir du 2 déc.)	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : Du 09 sept. au 28 fév. (fermeture mâles coiffés du 17 sept. au 6 oct.)	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens. À partir du 21 janv. chiens interdits.
CHEVREUIL : Du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIÈVRE COMMUN : Du 16 sept. au 11 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DES ARAVIS

Lieutenants de louveterie : Christophe FOURNIER - 06 87 24 69 54

André STEFANIDES - 06 72 15 01 39

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv. Du 21 janv. au 28 fév. uniquement après avis de la cellule de crise.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens tenus en laisse.
CERF : Du 09 sept. au 28 fév.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens tenus en laisse.
CHEVREUIL : Du 09 sept. au 20 janv.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens tenus en laisse.
MOUFLON : Du 09 sept. au 20 janv.	Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse autorisée en temps de neige.
LIÈVRE COMMUN : Du 23 sept. au 25 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DES BAUGES

Lieutenant de louveterie : Eric GERDIL - 06 85 02 76 78

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 28 fev.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : Du 09 sept. au 28 fev.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 09 sept. au 20 janv.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
MOUFLON : Du 09 sept. au 20 janv.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse autorisée en temps de neige.
LIÈVRE COMMUN : Du 7 oct. au 25 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DU SEMNOZ

Lieutenants de louveterie : Maurice PELISSIER - 06 88 58 52 76

Pascal CORBOZ - 06 87 76 62 26

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv. Du 21 janv. au 28 fév. uniquement après avis de la cellule de crise.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CERF : Du 1 <sup>er</sup> sept. au 28 fév. (mâle adultes coiffés à partir du 14 oct. uniquement)	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 09 sept. au 20 janv.	Mardi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIÈVRE COMMUN : Du 16 sept. au 18 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DE L'ALBANAIS

Lieutenant de louveterie : Mickaël VIBERT - 06 10 63 47 16

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
<b>SANGLIER :</b> Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv. Du 21 janv. au 28 fév. uniquement après avis de la cellule de crise.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige, interdite sauf décision de la cellule de crise.
<b>CERF :</b> du 1 <sup>er</sup> sept. au 28 fév.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
<b>CHEVREUIL :</b> Du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
<b>LIEVRE COMMUN :</b> Du 30 sept. au 18 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DE LA SEMINE

Lieutenant de louveterie : Benoît LAVOREL - 06 24 02 62 95

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
<b>SANGLIER :</b> Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv. Du 21 janv. au 28 fév. uniquement après avis de la cellule de crise.	Lundi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. (3 jours max / semaine)	Chasse en temps de neige interdite sauf décision de la cellule de crise.
<b>CERF :</b> du 09 sept au 20 janv.	Lundi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
<b>CHEVREUIL :</b> Du 09 sept. au 20 janv.	Lundi, Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés. (3 jours max / semaine, au choix des société).	Chasse en temps de neige interdite.
<b>LIÈVRE COMMUN :</b> Du 7 oct. au 25 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DU VUACHE

Lieutenant de louveterie : Pascal FOL - 06 70 48 07 83

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite sauf décision de la cellule de crise.
CERF : Du 09 Sept. au 28 fév. (adultes à partir du 14 oct.)	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée, chiens interdits.
CHEVREUIL : Du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
LIÈVRE COMMUN : Du 30 sept au 18 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DU SALÈVE

Lieutenant de louveterie : Michel TAPPAZ - 06 09 92 51 36

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 28 fév. Du 21 janv. au 28 fév. uniquement après avis de la cellule de crise. À partir du 19 nov. tir des animaux >35 kg vidés interdit sauf avis contraire de la cellule de crise.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
CERF : Du 09 Sept. au 20 Janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 09 Sept. au 20 Janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIÈVRE COMMUN : Du 30 sept. au 25 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DES GLIÈRES

Lieutenant de louveterie : Emmanuel RODA - 06 87 10 90 69

Didier TISSOT - 06 23 84 62 05

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
<b>SANGLIER :</b> Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv. Du 21 janv. au 28 fév. uniquement après avis de la cellule de crise.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite sauf décision de la cellule de crise.
<b>CERF :</b> Du 1 <sup>er</sup> sept. au 28 fév.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
<b>CHEVREUIL :</b> Du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
<b>LIÈVRE COMMUN :</b> Du 09 sept. au 11 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DE LA MANDALLAZ

Lieutenant de louveterie : Jean-Marc BOUCHET - 06 60 42 99 08

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
<b>SANGLIER :</b> Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 9 sept. au 28 fév. Du 21 janv. au 28 fév. uniquement après avis de la cellule de crise.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite sauf décision de la cellule de crise.
<b>CERF :</b> Du 09 sept. au 28 fév. (fermeture mâles et femelles adultes du 17 sept. au 06 oct.)	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
<b>CHEVREUIL :</b> Du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
<b>LIÈVRE COMMUN :</b> Du 30 sept. au 18 nov.		



# PAYS CYNÉGÉTIQUE DU VEYRIER

Lieutenant de louveterie : André STEFANIDES - 06 72 15 01 39

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite sauf décision de la cellule de crise.
CERF : Du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée, sans chiens.
CHEVREUIL : Du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
LIÈVRE COMMUN : Du 16 sept. au 18 nov.		

# PAYS CYNÉGÉTIQUE DES HERMONES

Lieutenant de louveterie : Gilles CLAIRENS - 06 85 61 54 99

ESPÈCES	JOURS	À SAVOIR
SANGLIER : Du 15 août (après avis cellule de crise) au 08 sept. Et du 09 sept. au 20 janv.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige interdite.
CERF : du 09 sept. au 20 janv. (fermeture mâles et femelles du 17 sept. au 13 oct.)	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
CHEVREUIL : Du 09 sept. au 09 déc.	Jeudi, Samedi, Dimanche et Jours Fériés.	Chasse en temps de neige autorisée avec chiens.
LIÈVRE COMMUN : Du 16 sept. au 11 nov.		

# SÉCURITÉ



## RAPPEL

- ✓ Le port d'un vêtement (haut de corps : gilet, t-shirt, veste) de visualisation de couleur orange vif, jaune vif ou rouge vif, visible de tous côtés, est obligatoire pour toutes les actions de chasse collective ou individuelle sauf :
- ✗ Pour la chasse individuelle du chamois, du mouflon, de la bartavelle, du lagopède et du tétras-lyre où le port à minima d'un brassard de hauteur minimum de 5 cm à chaque bras ou d'une casquette (bonnet, chapeau) est obligatoire.
- ✗ Pour la chasse du gibier d'eau et des oiseaux migrateurs à poste fixe où l'absence de dispositif est tolérée au poste uniquement.
- ✓ Le carnet de battue est obligatoire pour toutes les chasses collectives à compter de 5 chasseurs (battues communales organisées sous l'autorité du président et chasses en équipe).
- ✓ Toute action de chasse collective à compter de 5 chasseurs doit obligatoirement être signalée par des panneaux «chasse en cours» sur les chemins d'accès principaux (identifiés préalablement par les Présidents d'ACCA), pour la durée de l'action de chasse.
- ✓ Tout chasseur doit respecter les consignes élémentaires de sécurité et de tir données par le président de la société de chasse ou le chef d'équipe et consignées au règlement intérieur de la société de chasse.

## NUMÉROS D'URGENCE

SAMU ==> 15

POMPIERS ==> 18

GENDARMERIE ==> 17



# CONTACTS

## RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSÉ

### LISTE DES CONDUCTEURS AGRÉÉS EN HAUTE-SAVOIE

BALLANCET Sébastien	06 89 94 87 45	ACCS 74 / UNUCR
BONTRON Claude	06 16 28 04 74	ACCS 74 / UNUCR
FRANCAZ Jean-Pierre	06 84 07 35 62	ACCS 74 / UNUCR
FRARIER Romuald	06 85 43 04 67	UNUCR
GERDIL Éric	06 85 02 76 78	ACCS 74 / UNUCR
GOTTY Jean-Luc	06 22 95 70 49	ARGGB
LAGAUZERE Alain	06 24 97 30 92	ACCS 74 / UNUCR
MARGUERETTAZ Fred	06 09 68 66 85	ACCS 74 / UNUCR
MASSON Mickaël	06 30 85 93 18	UNUCR
PEILLEX Jules	06 13 48 11 54	UNUCR
PUTHOD Jacques	06 80 96 62 74	UNUCR
PUTHON Jean-Paul	06 83 05 43 62	ACCS 74 / UNUCR
ROCH Damien	06 11 40 16 61	ACCS 74 / UNUCR
STRIGINI Nicolas	06 79 49 25 04	ACCS 74 / UNUCR

## OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

### SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE

90, Route du col de Leschaux  
B.P. 41 - 74320 Sevrier  
Tél. : 04 50 52 49 14

#### BRIGADE N° 1 :

ANNECY - 06 71 16 66 63  
ST JULIEN - 06 71 16 66 63

#### BRIGADE N° 2 :

BONNEVILLE - 06 25 07 07 05  
THONON - 06 25 07 07 05



L'ACTUALITÉ DE LA FÉDÉRATION SUR



[www.chasseurs74.fr](http://www.chasseurs74.fr)  
et sur les réseaux sociaux





# CARROSSERIE DESBIOLLES

Toutes marques - VL - PL - Pare brise



☎ 04 50 03 09 86

Fax : 04 50 25 87 90

[carrosseriedesbiolles@orange.fr](mailto:carrosseriedesbiolles@orange.fr)

325, rue Pierre Longue - 74800 Amancy